



**Mairie de l'Île Bouchard**

**Arrêté**  
**Portant permis de stationnement**  
**Pour travaux**

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de monsieur Jérôme Narbonne, de l'entreprise SARL Jérôme Narbonne domicilié au 4 rue de cordeliers 37220 L'ÎLE BOUCHARD en date du 21 novembre 2022, qui souhaite effectuer des travaux pour réfection de toiture avec la pose d'un échafaudage en occupant temporairement le domaine public rue du Châteaudun pour Madame Laurence Sylvie demeurant au 36 rue de la république 37220 à L'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Du lundi 28 novembre 2022 au mercredi 21 décembre 2022, Monsieur Narbonne Jérôme de la société SARL Narbonne demeurant au 4 rue des cordeliers 37220 à L'Île Bouchard est autorisé à procéder à des travaux pour réfection de toiture au 36 rue de la république 37220 à L'Île Bouchard avec la pose d'un échafaudage rue de Châteaudun 37220 à L'Île Bouchard

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation pour un emplacement pour un échafaudage rue de Châteaudun 37220 à L'Île Bouchard ;
- circulation : La circulation sera interdite dans la rue du Châteaudun la rue sera barrée ;
- sécurité : Les piétons pourront passer dans la rue.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4 :** Monsieur Narbonne Jérôme occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5 :** Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de L'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de L'Île Bouchard, l'ASVP de L'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté n° 2022-11-224	
PUBLIÉ LE	23/11/2022
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le maire,  
Nathalie VIGNES

